



Bureau du
Conseil communal

Ecublens, le 28 septembre 2016

A l'attention de
Madame la Présidente et
Messieurs les Présidents des
Groupes politiques

Madame la Présidente, Messieurs les Présidents,

Nous avons le plaisir de donner suite à votre lettre datée du 16 mai 2016 adressée aux Présidents du Conseil présents et futurs et aux membres du bureau du Conseil communal d'Ecublens, document qui nous a été remis à la fin du mois de juin 2016.

Après en avoir débattu avec les membres du bureau désignés pour la présente année de législature, une discussion a été également menée avec la Municipalité qui nous a exposé certaines contraintes auxquelles elle était confrontée concernant les deux derniers points.

Ci-après, nous vous répondons en reprenant tels quels les souhaits émis dans ladite lettre :

- *Que les commissions ad hoc soient majoritairement composées de cinq membres sauf rares exceptions motivées par une demande de la Municipalité ou l'ampleur du préavis ;*

En 2014, sur 14 préavis, seuls 3 ont été traités par une commission à 9 membres (n° 2014/03, n° 2014/04 et n° 2014/12, les deux derniers mentionnés concernant le même objet) et en 2015, seuls 2 préavis sur 22 préavis. Une attention particulière a donc été portée quant au nombre de commissionnaires désignés afin qu'il soit en adéquation à l'importance des objets soumis au Conseil. Le bureau s'engage à poursuivre avec cette constance.

A noter que l'article 42, alinéa 1 de notre Règlement du Conseil prévoit : « *Toute commission est composée de cinq conseillers au moins. Chaque groupe politique y est représenté. L'effectif des commissions et la répartition des sièges entre les groupes sont fixés par le Conseil au début de la législature sur proposition des groupes politiques.* »

La précédente législature a fonctionné avec des commissions à 5 membres (un par groupe politique) ou à 9 membres (3 : PLR + ID, 2 : PSIG, 2 : Forum, 1 : UDC et 1 : les Verts) pour les préavis d'importance.

Considérant qu'il n'appartient pas au bureau de se déterminer quant à l'effectif et à la répartition des sièges, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous communiquer quelle est la répartition à retenir pour la législature 2016-2021 pour les commissions de plus de 5 membres.

- *Que le bureau élargi désigne le président et le rapporteur des commissions ad hoc selon un tournus établi à l'avance ;*

Référence faite au Règlement du Conseil communal qui précise à son art. 45, alinéa 3 :

« [...] *Le premier membre de la liste, en gras, est chargé de la présidence en début de séance jusqu'à ce que la commission se constitue officiellement, [...]* »

Le bureau ne peut répondre à cette demande. Il en ressort en effet clairement qu'il appartient aux commissions de s'organiser elles-mêmes, entre membres désignés.

- *Que la convocation au Conseil fasse apparaître, avec l'intitulé du préavis, la date et le nom des élus convoqués aux séances de ce préavis ;*

Cette demande sera dorénavant respectée. La convocation au premier Conseil de la législature 2016-2021 (6 octobre 2016) en a tenu compte.

- *Que le secrétariat du bureau du Conseil convoque personnellement les membres désignés lors du bureau selon la formule choisie par l'élu (e-mail ou papier) dès la connaissance de leur nomination, mais au moins 8 jours avant la date de la séance.*

Les membres du bureau ont – du moins ces dernières législatures – toujours assuré l'information directement auprès des commissionnaires désignés par leurs soins, dont le nom figure à l'ordre du jour. À noter que ce dernier est transmis aux membres du Conseil dans les meilleurs délais. Le bureau ne souhaite donc pas entrer en matière sur cette demande.

- *Que le bureau n'accepte plus les convocations des commissions ad hoc prévues pendant la période de 14 jours avant la séance du Conseil ;*

Le bureau comprend fort bien la difficulté de rédiger un rapport dans des délais trop brefs et en a discuté avec la Municipalité. Cette dernière s'engage à faire le maximum pour respecter ce délai de 14 jours, sans toutefois pouvoir le garantir pour la totalité des préavis.

- *Que toutes les séances soient convoquées à 20h00, sauf rares exceptions motivées par la Municipalité et acceptées par le bureau.*

Ce point a fait l'objet d'un long échange avec la Municipalité. Il a été convenu qu'elle s'engageait à ne pas convoquer de séances avant 19h00, sauf à de rares exceptions, dûment motivées et acceptées par le bureau.

- *Afin de ne pas stresser les futurs rapporteurs désignés par le tournus, il serait possible de ne pas demander la lecture des conclusions par le rapporteur afin qu'il n'ait pas à venir devant et à la place de faire lire les conclusions par le Président du Conseil.*

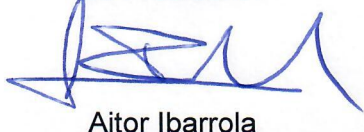
L'article 83, alinéa 2 du Règlement du Conseil communal prévoit que :

« [...] Si ces différentes pièces ont été diffusées auprès des conseillers conformément à l'art. 56, le rapporteur ne donne lecture que des conclusions de son rapport, ainsi que d'un éventuel bref résumé. Si la commission ou si le cinquième des membres présents au Conseil en fait la demande, le rapport et/ou les pièces concernés sont lus intégralement. [...] »

Le bureau part ici du principe (sauf exception mentionnée dans la 2^{ème} phrase) que la lecture des rapports en leur entier ne sera plus donnée, seule la lecture des conclusions étant maintenue. Ceci étant, si l'on veut respecter notre Règlement, il appartient bien au rapporteur seul de donner lecture des conclusions.

Dans l'espoir d'avoir répondu au mieux à vos attentes, nous vous adressons nos plus cordiales salutations.

Le Président :



Aitor Ibarrola

Les scrutateurs :

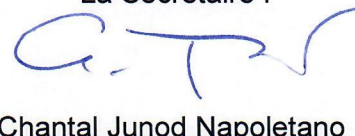


Christophe Cartier

La Secrétaire :



Gérald Lagrive



Chantal Junod Napoletano

Anne Guyaz

Route du Bois 24
1024 Ecublens

anne.guyaz@bluewin.ch

Monsieur Aitor Ibarrola
Président du Conseil communal
d'Ecublens

Concerne : démission de la Commission des finances

Monsieur le Président,

Cher Aitor,

Je suis malheureusement encore particulièrement touchée par ma dépression. En congé maladie, je dois également prendre en compte ce congé pour les activités bénévoles qui sont les miennes afin de mettre toute mon énergie en réserve pour ma guérison.

C'est pour cette raison que je dois prendre congé de la Commission des finances, en espérant pouvoir y revenir une fois de nouveau sur pied.

Le groupe PLR+ID pourrait proposer quelqu'un directement au prochain Conseil afin de permettre à la Cofi de fonctionner correctement puisque mon groupe est chargé de rapporter cette année.

Je te remercie de prendre en compte ce qui précède et aussi de bien vouloir m'excuser pour la séance de Conseil qui a lieu jeudi 6 octobre.

Avec mes meilleures salutations



Anne-Thérèse Guyaz

Nicolas Morel
chemin du Jura 2
1024 Ecublens

Monsieur le Président du Conseil communal
Aitor Ibarrola
chemin des Clos 117 A
1024 Ecublens

Ecublens, le 5 octobre 2016

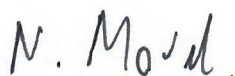
Monsieur le Président,
Cher Aitor,

Je me suis rendu compte que l'appartenance au Bureau élargi, en tant que second vice-président, et la commission pour la fixation des indemnités aux autorités communales, était souvent incompatible dans les faits, ceci même en tant que suppléant.

J'annonce donc ma démission de mon poste de suppléant à la commission pour la fixation des indemnités aux autorités communales pour le groupe des Verts, avec effet immédiat.

Le groupe des Verts proposera, lors de la prochaine séance du Conseil communal (le 6 octobre 2016), M. Luigi Carluccio pour me succéder à ce poste.

En te remerciant de bien vouloir inclure ce point à l'ordre du jour de la séance du 6 octobre, je t'adresse, cher Aitor, mes salutations les plus cordiales.



Nicolas Morel.

Interpellation

ANNEXE IV

Réponse en cours de France
Municipalité

Questions à la municipalité sur le point 8 des Communications municipales

Est-ce que le changement (2ème giratoire plutôt que carrefour traditionnel) aura un impact sur le prix final tel que présenté au préavis 2014/12 ?

Si oui, pourquoi ce préavis n'est-il pas représenté au Conseil et ainsi modifié sans notre accord ?

La participation du Canton et de la Migros à hauteur d'un million (source préavis 2014/12) sera-t-elle modifiée du fait de ce changement ?

Au nom du Groupe UDC

Interpellation.

Centre pour requérants d'asile en Reculan.

Mesdames, Messieurs,

La construction des habitations pour requérant d'asile en zone industrielle de Reculan, pose plusieurs questions à la population de notre commune. Le peu d'informations sur cet état de fait est regrettable.

Je me permets de poser les questions suivantes à la municipalité :

- Quel sera le nombre de requérants dans sa totalité logeant sur le site ?
- Des familles seront-elles logées sur le site ?
- Si oui, comment les enfants seront-ils scolarisés, quels transports utiliseront-ils ?
- Quels coûts financiers ces migrants vont-ils engendrer pour la commune ?
- Quelle sécurité complémentaire est prévue pour la surveillance et l'encadrement de ces nouveaux habitants ?
- Quelle occupation est prévue le soir et week-end pour ces personnes, avec quel encadrement ?
- Les résidents de ces constructions sont-ils enregistrés comme habitants de la commune ?



Michel Miéville



Ecublens VD, le 06/10/2016

Type :

Postulat

Motion

Amendement

Autre (préciser) :

Voeu

En vue de promouvoir la lecture dans la commune, et d'encourager le partage, et l'échange autour du livre, qui est le fleuron de notre civilisation, j'émetts le vœu que notre commune se dote de boîtes d'échange de livres qui pourraient être placés dans des endroits fréquentés de la commune.

Nom, prénom :

TIMBA BEMA JEAN ARISTIDE

Signature :